

# Formulaire de demande de réparation/entretien Topitec

## Coordonnées

Nom de la pharmacie

Adresse de la pharmacie

Numéro APB

Adresse de facturation ou  
APB

Identique à la pharmacie

E-mail

## Données de l'appareil

Marque et type

Numéro de série

Entretien\*

OUI  NON

\* L'entretien n'est jamais sous garantie et est recommandé par le fabricant tous les 2 ans.

Réparation

OUI  NON

Description du défaut

Emballage original présent  
?

OUI  NON

Garantie\*\*?

OUI  NON

\* L'entretien n'est jamais sous garantie.

Date d'achat (si garantie)

Cliquez ou tapez pour  
saisir une date

Souhaitez vous un  
appareil de  
remplacement?\*

OUI  NON

\* Selon disponibilité.

Si l'appareil n'est plus sous garantie, un prix fixe de **€ 340,00** est prévu. Ce prix comprend le transport, les heures de travail et un éventuel prêt.

Les pièces de rechange ne sont pas comprises dans ce prix, car nous ne pouvons en prendre connaissance qu'après le contrôle de l'appareil.

Etes-vous d'accord ?

OUI  NON

Acceptez-vous les conditions ci-  
dessous ?

OUI  NON

# Formulaire de demande de réparation/entretien Topitec

## \*\* Conditions de garantie

- La période de garantie est fixée à 2 ans pour nos appareils.
- L'entretien n'est jamais couvert par la garantie.
- Si la boîte d'origine n'est plus présente et que vous avez besoin d'une boîte, celle-ci vous sera envoyée, elle sera facturée et est nécessaire pour assurer la protection pendant le transport. Dans le cas contraire, l'assurance transport est annulée.
- Les heures de travail, les frais de transport et les pièces détachées non glissant sont couverts par la règle de la garantie. Si l'appareil n'est pas couvert par la garantie, la main-d'œuvre et les pièces seront facturées.

## \*\* Les éléments non couverts par la garantie

- Tout dommage direct ou indirect causé à l'appareil après sa livraison (par exemple par suite d'une oxydation, un choc, une chute, un bris de glace, un incendie, un dégât des eaux, la foudre, une catastrophe naturelle, ...).
- Le remplacement des accessoires ou des pièces rapportées qui doivent être remplacés régulièrement, ainsi que de toutes les pièces coulissantes (relève de l'entretien).
- Les défauts causés par une manipulation intentionnelle, négligente ou incorrecte, un mauvais entretien ou une utilisation anormale ou contraire aux instructions du fabricant.

## Conditions de réparation/maintenance

- Vous bénéficiez d'une garantie de 6 mois sur les pièces remplacées après la réparation ou l'entretien.
- Il n'y a pas de garantie sur les heures de travail ou les frais de transport après réparation/entretien. Ceux-ci sont toujours facturés (sauf si votre appareil est encore sous garantie légale).
- Aucune garantie n'est accordée sur le nettoyage et l'entretien ainsi que sur les réparations effectuées sur des appareils endommagés par la foudre, l'eau ou l'humidité, à moins que le reçu de réparation ne stipule explicitement le contraire.
- Si le même défaut se reproduit pendant la période de garantie et avec la même cause de réclamation, seules les pièces remplacées lors de la réparation précédente ne seront pas facturées, sauf si ce dommage a été causé par une mauvaise utilisation.
- S'il s'avère que la cause du défaut est différente de celle de la réparation précédente, le coût de la nouvelle réparation sera réglé.